



Dispositif ACT « Un Chez-soi d'abord » Marseille

Vendredi 30 juin 2023



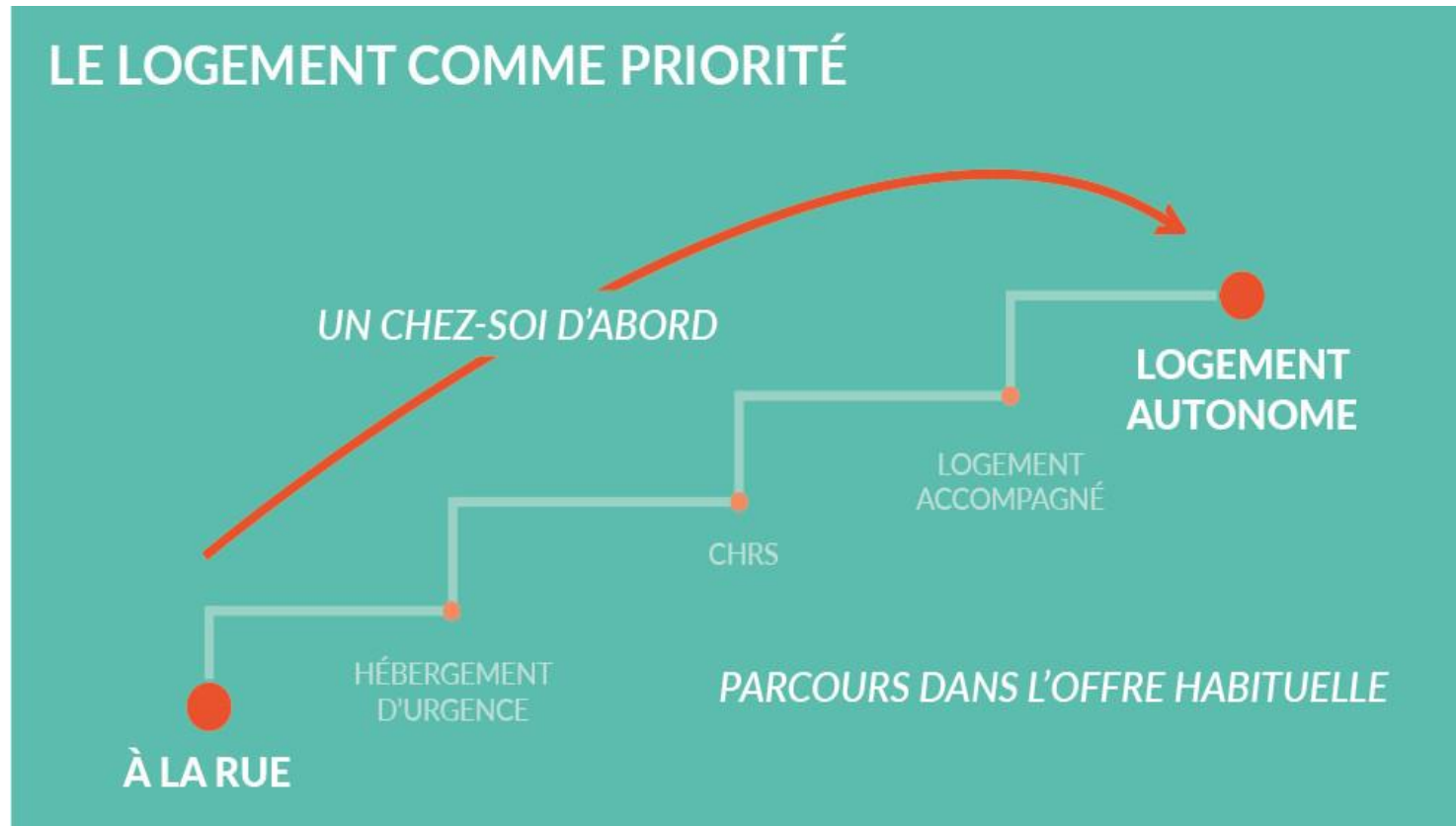
Premier ministre

Ministère de
l'Égalité des territoires
et du Logement





Modèle d'accompagnement





Historique

Le dispositif est adapté à partir du modèle américain *Housing First* à New York.

Le Ministère valide le départ d'une expérimentation sur quatre sites (Lille, Marseille, Toulouse et Paris) en 2011

Pour l'Etat : pérennisation par la suite au vu des avantages économiques d'apporter un logement aux personnes en errance VS hospitalisations et/ou incarcérations à répétition.

Et surtout **amélioration de la qualité de vie** des personnes intégrées.



Mission et Public accompagné

- rétablissement des personnes accueillies
- d'un logement autonome sans conditions préalables,
- maintien dans le logement

Il s'adresse aux personnes répondant aux critères suivants :

- Être en errance depuis plus de 6 mois,
- Présenter un trouble psychique dit sévère,
- Présenter des besoins élevés,
- Être en demande d'intégrer le dispositif et un logement autonome,
- Être en situation régulière sur le territoire français.



Principes d'accompagnement dans la réduction du risque psychique

1. Le logement est un droit fondamental,
2. L'accès facilité à un logement ordinaire et diffus dans la cité,
3. Choix de la personne de l'agenda et de la temporalité des services d'accompagnement et de logement (en prenant en compte la réalité de terrain),
4. Accompagnement illimité dans le temps,
5. Séparation des services du logement et de l'accompagnement,
6. Pratiques orientées rétablissement,
7. Approche de réduction des risques et des dommages,
8. Suivi intensif et non coercitif.



Fonctionnement de l'équipe

- Multi-référence, travail en binôme, Management participatif
- VAD (visite à domicile), accompagnements, synthèses
- Rétablissement (E.S.P.E.R., WRAP – plan de rétablissement: plan d'action, directives anticipées, Action Plan)
- Permanence téléphonique, logiciel, tableaux, réunions journalières et hebdomadaires



Commission Partenariale d'Orientation

La Commission partenariale d'orientation est autonome.

Elle est composée de :

- TIPI, ASUD
- le Sleep-In
- le Bus 31 / 32,
- L'EMLPP d'Edouard Toulouse,
- L'EMPP Marss,
- Addiction Méditerranée.
- Nouvelle Aube
- ADJ Bouès
- L'hôpital Valvert
- Unité sanitaire des Baumettes (AP-HM)
- ESJ Aubagne.

Le SIAO est l'animateur de cette Commission.

Coordonnées animateur :
Angèle GARNIER mail : commission.1chezsoi@siao13.fr

Vendredi 30 juin 2023

dihal
délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



Premier ministre

Ministère de
l'Égalité des territoires
et du Logement



Situations cliniques de RDRD

- Monsieur D :
 - logement = 1ere RDR = consommer au calme, lieu propre...
 - matériel amené à domicile = diminution fréquentations, lieux de conso...
- Monsieur L :

hospitalisation sous contrainte sans coercition,

 - patience et proximité,
 - limites du cadre avec l'accueil des consommations,
 - pouvoir de la musique.



Conclusion

« L'aide pluridisciplinaire que le programme propose doit permettre aux locataires de sortir d'une identité unidimensionnelle éventuellement stigmatisée (de patient, d'handicapé, de sans-abri, de toxicomane) pour retrouver une identité plurielle non stigmatisée (d'artiste, de sportif, d'habitant, de parent/frère/ami, de travailleur, etc.) »

- Extrait du rapport de recherche qualitative